

Saint-Gaudens
Les agriculteurs en colère
remettent le couvert P.5

Présidence des Terres d'Aurignac «Je démissionne...» puis non

P. 11

1,30€

la Gazette

DU COMMINGES

Artisan Bijoutier
L'investissement par excellence
ACHAT et VENTE Or et Argent

• Bijoux
• Dentures
• Débris d'or
• Lingots
• Lingotins
• Monnaies
• Platine
• Or dentaire

CRÉATIONS PERSONNALISÉES
TRANSFORMATIONS
REPARATIONS
GRAVURE PHOTOS

Paiement IMMÉDIAT
Estimation gratuite

TARBES - 15, Cours Gambetta
05 62 51 20 76

LOURDES - 3, rue St-Pierre
05 62 34 25 52

SANTÉ/MÉDECINE
Internes, exercerez-vous ? P.5

Pays d'Aurignac

LA GAZETTE DU COMMINGES N° 400

DU 12 AU 18 AOÛT 2015 > 11

TERRES D'AURIGNAC

Poussé à la démission par une majorité d'élus du conseil communautaire, Jean-Luc Guilhot, le président, a annoncé qu'il démissionnerait en octobre à une condition : celle d'un consensus sur le vote de l'ensemble des délibérations. Pas de consensus trouvé... donc pas de démission.

Une démission sous condition



De nombreux habitants ont assisté au conseil communautaire. Par deux fois, le public a sifflé... un climat de confiance loin d'être retrouvé.

un tel climat d'hostilité. Re-créons un climat de confiance en nommant une nouvelle équipe. Il est possible de se réunir dans les huit jours. Il suffit d'envoyer une convocation avec pour ordre du jour «réflexion et vote pour une nouvelle équipe». C'est la seule chose que demandent les gens que nous rencontrons. Du point de vue moral, il faut changer d'équipe. Du point de vue pratique, on demande l'appui de l'ATD (Agence Technique Départementale) et de la Chambre Régionale des Comptes et on réfléchit à comment sortir de l'ornière.

«Je ne démissionnerai donc pas !»

Point d'apaisement, point de consensus. Dès la série de votes négatifs concernant le musée, les deux camps parlent de chantage. Jean-Luc Guilhot mettant à nouveau l'accent sur ses propos liminaires : «Je vous annonce préalablement que je ne démissionnerai que s'il y a consensus sur l'ensemble des délibérations. Par ces votes vous faites du chantage. Je ne démissionnerai donc pas !» Sifflets du public présent. Les opposants, bien entendu, crient eux-mêmes à l'intimidation. Patrick Boube conduira : « Nos votes sont un message que nous te délivrons ». Le débat s'est brutalement arrêté sur ces faits, la partie questions diverses n'ayant pu être abordée.

Dossier Philippe Joutet et SR

Pas de consensus sur les délibérations à l'ordre du jour

Musée : création d'une régie de recette pour la régie d'exploitation et allocation pour dotation au musée : 14 votes pour, 15 contre, 1 abstention. Ces votes négatifs ont entraîné de facto la suppression de quatre autres délibérations connexes. La réaction de Michel Chrétien, vice-président et maire de Samouillan : «Nous n'avons plus qu'à fermer le musée puisque nous n'avons plus les moyens d'encasser les recettes depuis le 1er août et le personnel ne pourra plus être payé à compter de cette date.»
Centre médical : raccordement électrique : 14 votes pour, 12 votes contre, 3 absentions et 1 refus de vote. La réaction de Jean-Luc Soudais (Aurignac) : «Il faudra assumer vos votes négatifs sur ce projet.»
Mise à disposition de l'agent de prévention d'Aurignac à la CCTA : 14 votes pour, 15 contre, 1 abstention. Cet agent a déjà effectué des vacations dans les Alae territoriales.
Personnel : L'ensemble des délibérations qui concernent directement le paiement des agents nouvellement recrutés, le changement de filière de

l'un d'entre eux, les services scolaires, périscolaires ont toutes été adoptées à l'unanimité. Monique Rey, maire d'Eoux, a pourtant eu cette réaction : «Nous en avons assez de voter pour des actions déjà engagées, que ce soit pour l'agent dédié au musée, pour le branchement électrique de la maison médicale, le paiement de factures pour la muséographie. Nous ne voulons plus accepter de tout voter comme il fut un temps encore proche où la confiance était totale.» Le président rappelle cependant que la majorité de ces délibérations avaient été votées mais invalidées en l'absence de pouvoir budgétaire.
Tarifs service scolaire et périscolaire : les tarifs 2015-2016 «ont été révisés de façon à se mettre en conformité avec la Caf, présentait le maire d'Aurignac, Jean-Michel Loségo. Il en découle une augmentation raisonnable», en citant l'exemple d'une base de 7heures par semaine de garde sur le coefficient le plus élevé, le tarif passera de 46€ en 2014 à 54€ en 2015» (par mois). Cette délibération a été approuvée, 8 élus se sont abstenus.

20h30 Les habitants des Terres d'Aurignac cherchent des chaises pour assister jeudi dernier au conseil communautaire s'annonçant des plus déterminants. On a compté autant de public dans la petite salle de la communauté que d'élus présents. Tous attendaient une déclaration de Jean-Luc Guilhot, le président. Tous s'attendaient à ce qu'il s'exprime sur la démission que ses opposants réclamaient avec force. Ils n'ont pas été déçus, Jean-Luc Guilhot a entamé cette séance par une déclaration préalable : « C'est pour moi un devoir que de débloquer la situation et en premier lieu pour ces personnes (le président parle ici des agents contractuels qui « si leurs contrats n'étaient pas validés, se retrouveraient sans emploi au 31 août »). Aussi, dans la mesure où les débats d'aujourd'hui mais également futurs

feraient un consensus, pour que le territoire des Terres d'Aurignac continue à avancer, et dans ces conditions-là seulement, je proposerai ma démission de président de la communauté de communes au mois d'octobre. Au mois d'octobre pour des raisons d'organisation interne et en particulier les raisons que je vous ai citées mais surtout garantir le démarrage de la saison scolaire, sachant qu'une démission anticipée bloquerait le fonctionnement de la collectivité pendant au moins un mois.»
«Nous prenons acte de la démission»
Au mois d'octobre donc si un consensus se dégageait sur l'ensemble des délibérations de la séance du jour... Consensus qui sera bien difficile à trouver. «Nous voterons favorablement

les délibérations qui touchent directement le personnel, assure Patrick Boube, délégué communautaire et maire de Boussan Mais aujourd'hui nous sommes méfiants et souhaitons d'abord savoir si toutes les délibérations sont conformes à la décision de la Chambre Régionale des Comptes (CRC). (...) Nous prenons acte ce soir de ta décision, je crois qu'elle est nécessaire mais ne règle pas tout». Thomas Faure, maire de Terrebasse enchaîne : « C'est la mauvaise gestion de la communauté que nous remettons, en cause. Nous mettrons tout en œuvre afin de paralyser un système déjà défaillant.» Jean de Galard, doyen des élus du territoire, maire de Saint-André, a pour sa part tenté d'apaiser toutes ces tensions : « Nous n'arriverons à rien dans

La maison médicale tient son planning

VISITE

Peu avant le conseil communautaire, J.L. Guilhot faisait visiter à un certain nombre d'élus la maison médicale qui doit être ouverte dès le 1er octobre. «La pré-réception devrait se faire le 8 septembre. Entre le 15 et le 22, ce sera la réception des travaux, l'installation des médecins qui devront préparer leurs matériels, notamment leur système de gestion qu'ils ont mis au point. Cinq médecins seront installés, une salle sera réservée pour un projet de télémédecine. Le bâtiment possède un accueil commun à chaque discipline, le cabinet infirmier pouvant fonctionner de manière quasi autonome en l'absence des médecins. Cette maison médicale possède une impressionnante chaudière à granulés de dernière génération, gage d'économies et d'écologie souhaitée par les élus.

